

tenue par Monsieur LANCELOT, magistrat-désigné
En présence de Monsieur DE PALMAERT, Rapporteur public
Monsieur MININ, Greffier

09 heures 15

01) DOSSIER N° 2400234 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric LANCELOT

Titre de l'affaire Requête tendant à annuler la décision de la Cacem portant rejet d'une demande de communication de documentation sur les réseaux d'adduction et de distribution de l'eau potable sur le territoire communautaire.

Nom des parties

Demandeur Monsieur L

Défendeur COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE DE LA
MARTINIQUE

Représentants des parties

Monsieur L

Arrêté le 03/12/2024
Le président du tribunal